

22 juin 2024 -08:50

## La reprise économique réduit l'écart salarial

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie ses chiffres annuels sur l'écart salarial. La relance de l'économie après la crise du covid-19 profite à l'égalité de genre. Corrigé pour la durée de travail, l'écart salarial s'élève désormais à 7,0% (contre 8,0% l'an dernier). Cette année, l'Institut a choisi de mettre le focus sur les inégalités salariales dans le sport. Les résultats sont interpellants. L'écart salarial y grimpe à 81%.

Les données portent sur l'année 2022. Dans le secteur privé, l'écart salarial diminue d'un point et demi de pourcentage pour s'établir à 10,2%. Dans le secteur public, l'écart salarial est de 4,2%.

Le travail à temps partiel est l'un des principaux facteurs d'écart salarial, et la majorité des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Elles comptent donc en moyenne moins d'heures de travail rémunérées que les hommes. Sans correction pour la durée de travail, l'écart salarial en 2022 est de 19,9% (contre 21,0% l'année précédente). Cette évolution encourageante est multifactorielle : il est difficile de déterminer une explication unique à celle-ci.

La reprise de l'économie après la crise du covid-19 a eu un effet positif sur l'écart salarial. Il y a eu plusieurs sauts d'index en 2022. Les sauts d'index sont en principe neutres du point de vue du genre : si tous les salaires augmentent de 2%, l'écart salarial exprimé en euros entre les bas et les hauts salaires se creuse, mais exprimé en pourcentage, il reste le même.

[\[Brochure "L'écart salarial 2024"\]](#)

## Dans le sport, l'écart salarial monte à 81%

Depuis le 1er janvier 2022, un nouveau régime de sécurité sociale est entré en vigueur pour les sportif·ve·s rémunéré·e·s. Auparavant, les cotisations ONSS des sportif·ve·s se basaient sur un revenu plafonné. Depuis 2022, elles sont désormais calculées en fonction de leur salaire réel. L'Institut se basant sur les données de l'ONSS, il résulte de ce changement un impact important sur les statistiques. En effet, certains sportifs (principalement des hommes) perçoivent des salaires si élevés qu'ils influencent fortement les chiffres du secteur. Un rapport spécifique sur l'écart salarial dans le sport s'imposait donc, et les résultats sont pour le moins frappants.

L'écart salarial parmi les sportif·ve·s rémunéré·e·s en Belgique est de 81% avec la correction pour la durée de travail, et de 85% sans cette correction.

*" Pour réussir dans le sport de haut niveau, il est essentiel que les athlètes puissent s'y investir professionnellement. Or, à ce jour, cela reste une utopie pour de nombreuses athlètes féminines. Les disparités professionnelles entre les femmes et les hommes sont énormes. 6% seulement des sportif·ve·s professionnel·le·s sont des femmes. De plus, il s'agit d'un emploi à temps partiel pour 59% d'entre elles, contre seulement 30% pour leurs homologues masculins. Faire du sport de haut niveau à temps partiel est illusoire : en pratique, cela signifie être payé·e à temps partiel pour se consacrer (plus qu') à temps*

*plein à son sport. "*

Michel Pasteel

Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

L'égalité salariale entre les hommes et les femmes dans le sport doit continuer à se construire, sur le long terme et grâce à l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Des actions concrètes peuvent soutenir cette transition, parmi lesquelles : des primes (prize money) identiques pour les compétitions similaires pratiquées par les femmes et les hommes, une plus grande couverture médiatique des compétitions féminines et mixtes, et un soutien équitable des pouvoirs publics et des fédérations aux athlètes afin de permettre aux sportives de haut niveau de vivre dignement de leur sport.

Plus d'infos

[Brochure "L'écart salarial dans le sport"](#)

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Place Victor Horta 40  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets  
Contact de presse  
+32 2 233 40 34  
[veronique.debaets@iefh.belgique.be](mailto:veronique.debaets@iefh.belgique.be)

Aurore Couvreur  
Contact presse  
+3222071698  
[comm@igvm.belgie.be](mailto:comm@igvm.belgie.be)